

« MON PARCOURS RSA EN 5 ÉTAPES »

L'HEURE DU BILAN APRÈS UN AN D'APPLICATION



À vos côtés,
vos démarches simplifiées

En avril 2022, le Département de la Manche lançait son nouveau « Parcours RSA en 5 étapes » et engageait de manière dynamique un projet novateur permettant d'accélérer l'orientation et l'entrée dans un accompagnement pour tous les nouveaux bénéficiaires du RSA. Un an après, l'heure est au bilan. A la suite d'une évaluation de chaque étape du parcours, le Département a réuni l'ensemble de ses partenaires et professionnels de l'insertion le jeudi 15 juin 2023 à la Meauffe, pour présenter le bilan du parcours RSA, relever les points positifs et à améliorer et partager le plan d'action qui en découlera.

« Le retour à l'emploi est une priorité forte du Département. Plus nous apportons de la réactivité et du sur-mesure à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, plus nous sommes en mesure d'inverser la tendance et donc d'accélérer les sorties du dispositif », a présenté Jean Morin, Président du Département de la Manche.

ACCÉLÉRER L'ORIENTATION ET L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF RSA

En avril 2022, le Département lançait son nouveau « Parcours RSA en 5 étapes » avec pour objectifs de :

- 1) Sécuriser les parcours des bénéficiaires en s'assurant que chaque étape soit respectée ;
- 2) Réduire les délais d'orientation ;
- 3) Proposer un RDV d'orientation pour tous les nouveaux entrants sous 1 mois et à moins de 30 min de leur domicile ;
- 4) Permettre à tous les bénéficiaires d'avoir un accompagnement adapté et un référent unique;
- 5) Redonner place au travail d'accompagnement en simplifiant et dématérialisant les process administratifs

Pour ce faire, le Département a déployé une organisation adaptée, opérationnelle depuis avril 2022 :

- Centralisation du traitement des nouveaux entrants au sein de la direction de l'insertion et de l'emploi avec 4 professionnels dédiés et traitement quotidien des nouveaux entrants afin d'accélérer l'entrée dans un parcours d'insertion ;
- Mise en place d'un numéro unique pour les bénéficiaires du RSA et pour les professionnels (soutien technique, appui dans le suivi du dossier) ;
- Programmation d'un rendez-vous de diagnostic pour tous les nouveaux entrants sous moins d'1 mois de l'obtention du droit et à moins de 20km de son domicile (52 lieux de RDV) ;

- Création d'une nouvelle modalité d'accompagnement socio-professionnel ;
- Établissement d'un contrat d'engagement réciproque comme outil d'accompagnement avec une simplification du document et une totale dématérialisation
- Mise en place de dispense de contrat d'engagement réciproque afin de respecter les capacités des personnes à un moment de leurs parcours
- Sécurisation des parcours en facilitant les réorientations et en s'assurant de la prise en compte par le nouvel accompagnateur
- Instauration d'une instance technique partenariale permettant aux professionnels de s'interroger collectivement sur une situation
- Élaboration d'un nouveau système d'information « Parcours Solidarités » partagé dans le respect des habilitations données

Cette réorganisation a impliqué une évolution importante des pratiques pour l'ensemble des professionnels de l'insertion, avec notamment une formation à l'utilisation du nouveau système d'information. De plus, des cafés de l'insertion ont été déployés un jeudi tous les 15 jours sur 1 heure pour pouvoir continuellement apporter de l'information auprès des professionnels. Ce sont environ 80 référents, administratifs qui se connectent à chaque fois.

L'HEURE DU BILAN À N+1

Dans un objectif d'évaluation qualitative et afin de pouvoir échanger avec les bénéficiaires et professionnels, une évaluation de chaque étape du parcours par un prestataire a été demandée. Cette évaluation arrive relativement tôt dans le projet afin de lever tous les irritants existants, de mesurer les difficultés des référents et professionnels, d'adapter aux besoins les procédures, et enfin de prendre en compte les besoins des bénéficiaires. Cette expertise a donc été réalisée avec la contribution des

professionnels et des bénéficiaires lors de laquelle 10 ateliers animés par 2 consultants ont été réalisés sur l'ensemble du Département entre mars et avril 2023.

I) « Mon parcours RSA » présente des résultats positifs sur plusieurs points :

→ **une accélération de la prise en charge des bénéficiaires** : 60% des nouveaux BRSA sont orientés en 17 jours en moyenne ;

→ **un ancrage territorial de proximité qui facilite l'entrée dans le parcours** : 87% des bénéficiaires choisissent un lieu à moins de 20km de chez eux ;

→ **une rencontre systématique avec un chargé d'orientation pour tous les bénéficiaires affectés à un référent** : 100% des bénéficiaires affectés à un référent ont un 1^{er} rdv d'accompagnement fixé.

II) Des efforts sont toutefois à fournir pour garantir les objectifs fixés :

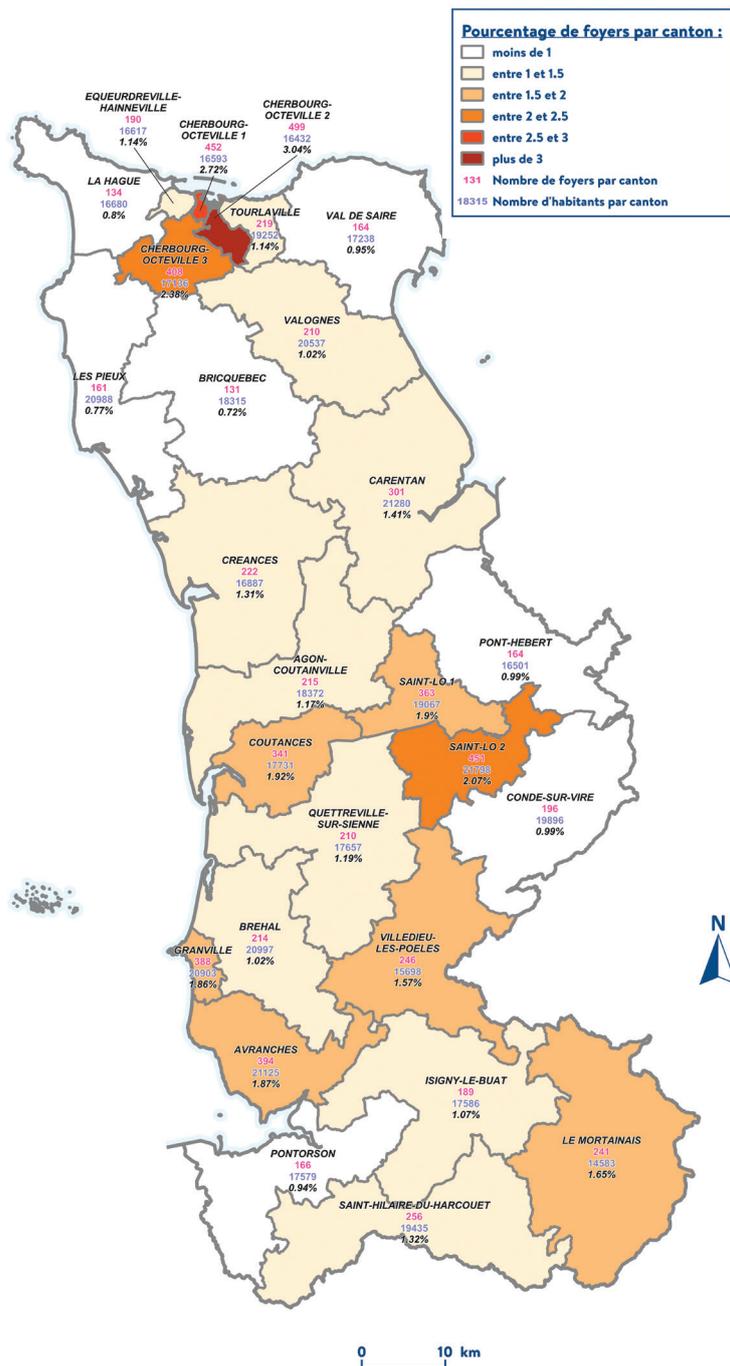
→ **40% des bénéficiaires obtiennent un rendez-vous au-delà de 17 jours en moyenne** avec des délais pouvant atteindre 2 mois sur certains secteurs en raison d'une reprise de stock importante et d'un manque de créneaux sur le Nord du Département.

→ **une affectation à un référent n'est pas toujours possible au moment de l'orientation**. Le manque de places et l'absence de créneaux de rendez-vous disponibles en sont les principales raisons.

→ **une suite d'accompagnement est à sécuriser**. En effet, parmi les bénéficiaires ayant un référent depuis janvier 2023, seulement 30% ont bénéficié d'au moins de 2 entretiens d'accompagnement. Sur la totalité des personnes orientées depuis janvier (hors pôle emploi), 16% seulement ont décroché 2 entretiens d'accompagnement ou plus. Ce faible taux peut s'expliquer par un certain nombre de bénéficiaires toujours en liste d'attente, faute de places disponibles, notamment en socio-professionnel et en social.

RSA - ÉTAT TRIMESTRIEL DES DONNÉES

au 31/12/2022



Foyers allocataires

7 503 foyers
+ 0,05 % sur le trimestre

- 89,07 % RSA non majoré
- 10,93 % RSA majoré

Bénéficiaires

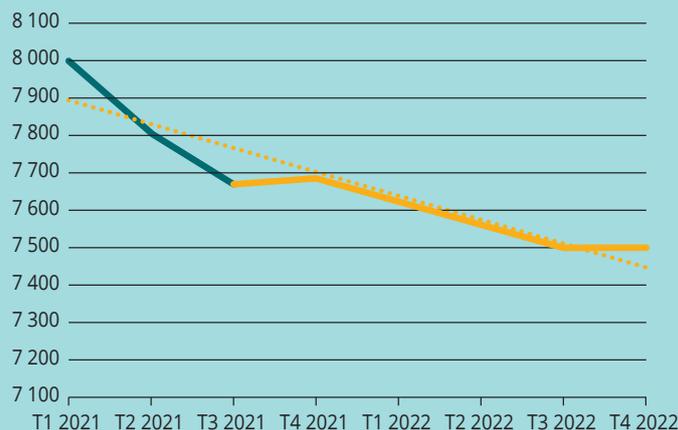
8 440 bénéficiaires
- 0,18 % sur le trimestre
dont 8 156 soumis aux droits et devoirs

- 40 % des bénéficiaires sont orientés en social
- 28 % des bénéficiaires sont orientés en professionnel
- 16 % des bénéficiaires sont orientés en socio-professionnel

Personnes couvertes

14 273 personnes couvertes
- 0,40 % sur le trimestre
soit 2,90 % de la population de la Manche

Évolution du nombre de foyers 2021/2022



Le foyer est constitué d'un allocataire et éventuellement d'un conjoint et/ou d'enfants. Le nombre de foyers ou d'allocataires est donc égal au nombre de droits payés.

Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre d'allocataires et de conjoints.

Le nombre de personnes couvertes correspond aux allocataires, de conjoints et enfants composant foyer.

Taux de chômage

Le taux de chômage s'élève à **5,3 %** dans la Manche au 3^e trimestre 2022 (7 % en Normandie).

Types de famille

Type de famille	Couples			Isolés			Total avec enfants	Total sans enfant
	Avec enfants	Sans enfant	Total	Avec enfants	Sans enfant	Total		
% / total foyers	10,01 %	2,48 %	12,49 %	28,98 %	58,54 %	87,51 %	38,98 %	61,02 %

39 % d'hommes seuls sans enfant



26 % de femmes seules avec enfants



Âge de l'allocataire

Âge allocataire	% / total	Évolution / trimestre
Moins de 25 ans	3,91 %	- 4,56 %
25 à 39 ans	45,44 %	+ 0,80 %
40 à 54 ans	33,63 %	+ 0,80 %
55 ans et plus	17,03 %	- 1,99 %

Les dépenses dans la Manche

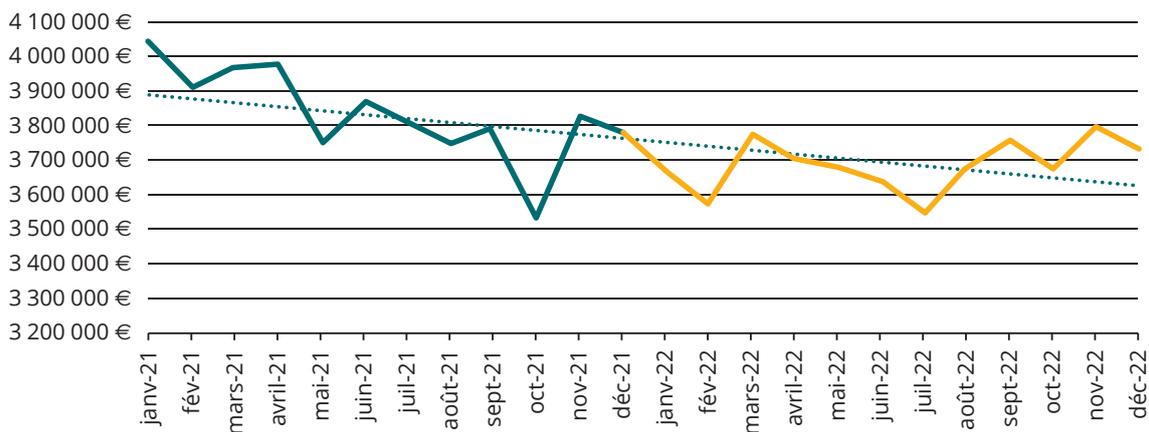
Montant moyen de l'allocation versée par la CAF de la Manche

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Ensemble	482,46 €	506,14 €
RSA non majoré	473,53 €	494,14 €
RSA majoré	550,68 €	602,07 €

Montant cumulé des dépenses de l'année

Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
45 970 375,62 €	44 213 849,25 €

Évolution des mensualités 2021/2022

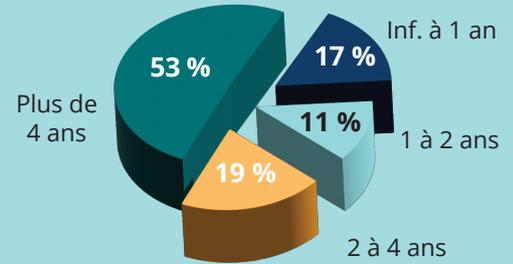


La mensualité est calculée en tenant compte du montant des droits payés pour le mois en cours, des rappels et des indus.

Document réalisé le 01/03/2023

Sources : CAF (Élisa), Département (Iodas), Pôle emploi

Ancienneté dans le RSA



10,23 % étaient dans le dispositif avant 2009.

L'ancienneté est calculée à partir de la date d'ouverture de droit.

Elle peut comprendre des périodes sans perception de droit



À vos côtés,
vos démarches simplifiées

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

